

NOMENCLATURE : 01 – 04



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : LD/CD
Affaire suivie par Mr Laurent
DUQUESNOY, Directeur du Centre
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20231115-DEC_2023_386-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/11/2023

Décision N°2023 – 386

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE DEAMBULATION FAMILIAL DANS LE CADRE DES DROITS DE L'ENFANT LE MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 AU CENTRE ALEXANDRE DUMAS

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Vu la consultation des prestataires suivants : VIZUEL PRODUCTION, Société Théâtre MARISKA, Graines de Mouvement, Weyland et Compagnie.

Vu la proposition retenue, à savoir celle VIZUEL PRODUCTION répondant au besoin dûment recensé.

Considérant que la mise en place d'un spectacle déambulation familial dans le cadre des Droits de l'Enfant programmé le mercredi 15 novembre 2023 à partir de 16h30 à 17h20 au Centre Alexandre DUMAS nécessite la signature d'un contrat de cession avec la société VIZUEL PRODUCTION représentée par Monsieur Abder HRIR, en sa qualité de gérant.

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place d'un spectacle déambulation familial dans le cadre des Droits de l'Enfant programmé le mercredi 15 novembre 2023 à partir de 16h30 à 17h20, animé par la société VIZUEL PRODUCTION, représentée par Monsieur Abder HRIR en sa qualité de gérant, dont le siège social se situe 112 rue d'Hondschoote -Bureau B2 - Bâtiment R.DOISNEAU – 59200 TOURCOING.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé un contrat de cession avec la société VIZUEL PRODUCTION, représentée par Monsieur Abder HRIR, en sa qualité de gérant pour la mise en place d'un spectacle déambulation familial dans le cadre des Droits de l'Enfant le mercredi 15 novembre 2023 de 16h30 à 17h20 au Centre Alexandre DUMAS – 3 rue Gustave Courbet – Grande Résidence – 62300 LENS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 1650 € TTC (Mille six cent cinquante euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, la société VIZUEL PRODUCTION est assujettie à la TVA 5,5 % sous le numéro FR28440357663. Le règlement s'effectuera par mandat administratif à l'issue de la prestation. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le **15 NOV. 2023**



Pour le Maire
L'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKKHEBIH